

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux

Procès-verbal N° 11 – 2021 / 2026

Séance du mardi 28 mai 2024, 18h30 / 19h25
Salle 22 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 28 mai 2024

1. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
2. Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023	3
2.1. Retour sur d'éventuelles demandes de modifications	3
3. Mot des directeurs	3
3.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME)	3
4. Congés scolaires	4
4.1. Pérennisation ou non des congés donnés par le CET (questions éventuelles).....	4
5. Informations	4
5.1. Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023 (M. Müller)	4
5.2. Retour sur le Bureau communal des écoles (BCE).....	4
6. Propositions individuelles	4
6.1. Courriel de Mme Altieri du 21 avril 2024.....	4
6.1.1 Convention règlement du CET Montreux-Veytaux.....	4
6.1.2 Rapport du CET – art. 22 du règlement du CET	5
6.1.3 Proposition d'inviter des délégués-es de classes.....	5
6.2. Courriel envoyé à l'adresse cet@montreux.ch.....	5
7. Divers	6
7.1. Réponse de M. Smith à M. Grob sur les démarches artistiques à l'école.....	6
7.2. Courriel de M. Müller concernant les camps.....	6
7.2.1 Est-ce qu'il y a eu plusieurs classes qui n'ont finalement pas eu de camp ?	6
7.2.2 Est-ce bien de la seule décision des enseignants-es ?.....	7
7.2.3 N'est-il pas possible de fixer les dates de camp avant Noël et d'informer les parents ?	7
8. Calendrier 2024	7

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1 Les représentant-e-s des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Alexandra Ramser
MM. Yanick Hess
Florian Manzini

Groupe 2 Les représentant-e-s des professionnels-elle actifs-ves au sein des Etablissements :

Mmes Sandrine Kern
Irène Mauroux
Sandrine Boubée
MM. Philippe Valazza
Guillaume Jordan
Xavier Désilets

Groupe 3 Les représentant-e-s des milieux et des organisations concerné-e-s par la vie des Etablissements :

Mmes Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison)
Céline Cornaz
MM. Laurent Molinari
Claudio Da Silva Neto

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Regina Andrade
Coralie Monachon
Géralde Vuissoz
MM. Albert Richard
Olivier Müller

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mme Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), **groupe 3**
MM. Nicolas Büchler, **groupe 1**
Vincent Demaurex, **groupe 3**
Marc Weber, **groupe 3**

➤ **Participant-e avec voix consultative :**

Mme Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE)
M. Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
SSF : Sport scolaire facultatif
TSHM : Travailleur social hors murs
CEF : Conseillère école-famille
BCE : Bureau communal des Ecoles

1. Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente annonce les personnes excusées.

Mme Altieri souhaite à la page 3, 2^{ème}§ ajouter au procès-verbal que celui-ci a été reçu la veille au soir et changer la phrase : La Présidente soumet sa demande à votation » par « La Présidente refuse la demande et soumet celle-ci à votation ».

M. Claudio Da Silva Neto demande une modification à la page 6, église évangélique réformée Vaud Montreux-Clarens et non Veytaux.

2. Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023

2.1. Retour sur d'éventuelles demandes de modifications

La Présidente demande à Mme Altieri les éventuelles modifications concernant son intervention.

Mme Altieri annonce les modifications suivantes :

Page 4 – point 3.1, après le 1^{er}§, elle souhaite que la phrase suivante apparaisse : « Mme Altieri demande si les parents d'élèves peuvent participer aux commissions et la réponse a été négative. »

Page 4 – point 3.2.1, 3^{ème} §, préciser à la fin de la phrase « pour l'assemblée de parents ».

Page 4 – point 3.2.2, 2^{ème} §, ajouter la phrase : Mme Altieri demande à Mme Kern si elle peut transmettre le message directement aux enseignantes de Chernex ce qui est refusé. Aucune suite n'est donnée. Mme Altieri propose également de mettre un sous-titre : 3.2.3 Thème du harcèlement.

Page 6 – point 6.1.2, 4§, il faudrait préciser « concernant la sécurité aux abords des collèges ».

3. Mot des directeurs

3.1. Directions (EPSMO) et Directions (EPSME)

EPSMO

Le directeur initie sa présentation par les moments forts de juin. Cette année est plus courte que d'accoutumée. Les examens de certificat débutent donc en mai (38 semaines d'année scolaire). L'école est également attentive au possible impact de la grève féministe du 14 juin sur les examens. D'entente avec le Département, les écoles évitent d'effectuer des examens sur cette journée pour pallier d'éventuelles absences. La fin de l'année est un moment charnière de l'année scolaire. Montreux-Ouest a le plaisir d'héberger une classe « 11 VG accueil ». C'est une très belle classe régionalisée avec des élèves très motivés-es. Les élèves viennent de toute la Riviera. Ces élèves sont non francophones et la majorité visent des certificats de divers niveaux. Ces élèves sont souvent plus volontaires que les « locaux ». Une deuxième classe ouvrira l'année prochaine.

M. Valazza donne la programmation des promotions se déroulant au Pierrier. Les membres du CET y sont cordialement conviés-es. Montreux-Ouest occupe le Pierrier le matin à 9h00 et ensuite Montreux-Est à 14h00. Cette année, le Marché couvert est occupé par le Montreux Jazz Festival.

Les activités de fin d'année débutent par les courses d'école pour les plus jeunes. Chaque classe de primaire est accompagnée par un adulte supplémentaire (une classe et deux adultes). La dernière semaine ont lieu diverses activités. Un bal des élèves (7-11) est réintroduit à Montreux-Ouest et aura lieu le vendredi 14 juin 2024.

EPSME

La dernière semaine d'école pour les (7-11) va être dédiée à différentes activités. Un programme sportif et des ateliers vont être proposés aux élèves. Les (7-8) partiront en course d'école le mardi. Tous les (7-8-9-10) auront des activités sur toute la semaine et les cours standards n'auront pas lieu. Des activités sportives et des ateliers sur la durabilité seront proposés. Les classes de 1P à 6P auront des matinées de joutes. Les 1P à 6P partent en course d'école sur tout le mois de juin. La cérémonie des promotions de Montreux-Est aura lieu à 14h00 au Pierrier. La Présidente réitère l'invitation aux membres.

4. Congés scolaires

4.1. Pérennisation ou non des congés donnés par le CET (questions éventuelles)

La Présidente met en discussion la pérennisation de congé accordé par le CET pour la demi-journée à l'Ascension jusqu'à la fin de la législature (été 2026).

Mme Kern signale que l'année scolaire prochaine débutera tôt, le 19 août 2024. Les examens de 11^{ème} auront lieu entre l'Ascension et Pentecôte. Des examens seront programmés avant l'Ascension. M. Valazza spécifie que les dates des examens écrits sont déterminées par le Département. Les examens commencent le lundi suivant le week-end de l'Ascension. Les 4 compétences, français, anglais, allemand et mathématiques sont à des dates fixes. Les Etablissements ont juste la flexibilité de placer les dates d'examens des options avant les 4 examens écrits ou juste après en sachant qu'ensuite les oraux arrivent. Les directeurs-trices sont obligés d'anticiper pour que les élèves puissent recevoir leur résultat et ensuite recevoir leur certificat. L'année prochaine sera particulière. Néanmoins, si le congé est fixé suffisamment à l'avance, l'organisation peut se faire.

La Présidente met au vote la pérennisation du congé de la demi-journée du mercredi matin de l'Ascension du 14 juin jusqu'à la fin de la législature. Les résultats sont de 2 oppositions, 3 abstentions et 16 acceptations.

5. Informations

5.1. Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023 (M. Müller)

M. Müller n'ayant pas réussi à joindre M. Julien Chevalley, le point sera remis à l'ordre du jour. La Présidente propose que le document soit transmis par lui-même et la direction SFJ à M. Julien Chevalley. M. Müller sera mis en copie.

5.2. Retour sur le Bureau communal des écoles (BCE)

Le BCE est en pleine préparation des promotions en collaboration avec les deux directions des écoles. Le mois de juin est également la fin des devoirs surveillés (dernière semaine du 14 juin 2024). C'est l'occasion pour le BCE d'effectuer un debriefing qui sera pérennisé les prochaines années, tout comme une formation donnée par un-e enseignant-e.

6. Propositions individuelles

6.1. Courriel de Mme Altieri du 21 avril 2024

6.1.1 Convention règlement du CET Montreux-Veytaux

Le courriel de Mme Altieri est abordé par la Présidente en mentionnant que les remarques personnelles de celle-ci ne seront pas discutées en séance. D'après ce courriel, le règlement du CET figurant sur le site communal n'a pas été adopté par le Département. Ce règlement a été adopté par les deux Conseils communaux de Montreux et de Veytaux. Ce document n'a pas été adopté par le Département car celui-ci a demandé la création d'une convention *ad hoc* entre les deux Communes. Or, si une convention entre les communes existe depuis 1986, elle ne peut pas s'appliquer au CET. Vu l'imminence de l'aboutissement du processus de fusion entre les communes, il a été décidé – avec l'aval du Canton - d'attendre son issue pour effectuer d'éventuelles démarches dans ce sens.

Madame Altieri revient sur l'art.12 concernant l'envoi de la convocation et du procès-verbal au moins à 20 jours ouvrables avant la date de la séance et s'en remet au cadre. Elle comprend parfaitement que le délai n'a pas été respecté, mais souhaite qu'à ce moment-là les membres puissent avoir la possibilité de pouvoir différer l'approbation. La Présidente en prend bonne note.

6.1.2 Rapport du CET – art. 22 du règlement du CET

En analysant le règlement, Mme Altieri a constaté que selon l'art. 22 il est stipulé : « Le Président établit chaque année un rapport à l'intention des autorités des deux Communes. Il soumet au préalable son projet de rapport au CET pour approbation ». Elle a été étonnée de n'en avoir jamais entendu parler.

Ce rapport est effectué dans le cadre du rapport de gestion mais n'a effectivement pas été préalablement transmis au CET. Pour l'année prochaine, la Présidente précise qu'il le sera.

6.1.3 Proposition d'inviter des délégués-es de classes

Il serait intéressant d'inviter des délégués-es de classes aux séances du CET. La Présidente approuve cette proposition. Le quart parents va mener une réflexion à ce sujet. Mme Kern transmettra cette demande aux délégués-es. Ce sera bien évidemment au bon vouloir des élèves, les directeurs-trices ne peuvent y exiger leur présence. La Présidente propose de trouver une formule permettant d'avoir un retour des délégués-es sans les mettre mal à l'aise. M. Valazza précise que l'approbation des parents doit être demandée et la question des responsabilités se pose.

La possibilité d'inviter des délégués-es de classe faisant partie des attributs du CET, la Présidente propose d'avoir un retour des délégués-es. Le BCE se renseignera sur les pratiques d'autres CET de la région.

Mme Andrade croit savoir qu'à Montreux-Est un enseignant gère l'assemblée des délégués-es. Ce serait commode d'avoir un compte rendu des préoccupations discutées en assemblée des délégués-es. Des idées de sujets pourraient être abordées durant les séances, sans toute la logistique pour faire venir un-une élève. Il s'agit d'une manière simple d'avoir accès à leurs sujets.

M. Hess raconte son expérience à Lausanne et se rappelle de la frustration des élèves invités-es au CET. Il leur avait été répondu que leurs demandes n'étaient pas de la compétence du CET mais de l'organisation scolaire et de l'établissement. L'élève ne comprend pas toujours. Il faudra au préalable bien leur expliquer le contexte pour n'avoir aucune frustration.

6.2. Courriel envoyé à l'adresse cet@montreux.ch

Mme Altieri explique qu'à l'époque le quart parents avait demandé d'avoir une adresse email. Actuellement, des parents écrivent à cette adresse et la Commune y répond. Cependant, ces demandes ne sont pas mises en discussion au CET. A la base, cette adresse a été faite pour avoir un contact avec les parents. Dans le dernier procès-verbal, il a été juste mentionné qu'il y avait eu un courriel envoyé par rapport au congé octroyé par le CET, mais aucune copie n'a été transmise. Il est important pour le quart parents de recevoir une copie afin de connaître l'interlocuteur. Ce serait intéressant de pouvoir en discuter au CET en faisant simplement un accusé de réception à la personne en mentionnant que sa demande sera traitée et la personne pourrait même être invitée à la séance, sachant que les séances au CET sont publiques.

Le courriel demandé sera transmis. M. Smith fait toutefois constater que tous les précédents courriels ont été transmis dans leur forme intégrale. Pour les réponses aux questions, M. Smith renvoie à ce que M. Hess a stipulé précédemment, les sujets ne sont pas tous de la compétence du CET. Mme Altieri n'est pas d'accord sur ce fait, car le CET peut émettre des propositions.

La Présidente approuve les propos de Mme Altieri et propose qu'à l'avenir, l'accusé de réception à l'interlocuteur comportera l'adresse mail de chaque membre du quart parents, afin que ces personnes puissent contacter le quart parents selon leur volonté. M. Smith explicite la raison pour laquelle l'adresse « @montreux.ch », réservée à l'administration communale, n'a pas pu être créée pour les membres CET.

M. Müller propose de mettre les membres du quart parent en copie cachée lors des réponses au courriel. Mme Mauroux souhaite que tous les membres du CET soient mis en copie cachée.

La Présidente confirme que tous les membres du CET seront mis en copie cachée des réponses. M. Richard souligne l'importance pour le quart parents d'être informé des courriels arrivant à l'adresse cet@montreux.ch, ainsi ils pourront contacter les parents.

7. Divers

7.1. Réponse de M. Smith à M. Grob sur les démarches artistiques à l'école

Mme Altieri n'approuve pas la réponse de M. Smith lorsqu'il répond « à toutes fins utiles l'enseignement artistique et le choix des activités culturelles sont de la compétence exclusive des établissements et des enseignants-es... ». Mme Altieri n'est pas d'accord sur ce fait, car si elle se réfère au tableau de synthèse de la répartition des compétences distribué lors de la séance du 22 juin 2023, il est indiqué les activités culturelles. Le CET peut très bien émettre des propositions et avoir une discussion à ce sujet.

Mme Kern intervient en spécifiant que cela ne peut pas être discuté au CET mais des propositions peuvent se faire.

7.2. Courriel de M. Müller concernant les camps

7.2.1 Est-ce qu'il y a eu plusieurs classes qui n'ont finalement pas eu de camp ?

Le fils de M. Müller n'a pas eu de camp et souhaite savoir si c'est le cas avec d'autres classes et également si ce sont les enseignants-es qui décident d'organiser des camps. De manière générale, les parents ont constaté que les dates des camps arrivaient tardivement. M. Müller est conscient des difficultés pour la location des structures d'hébergement, mais demande s'il ne serait pas possible d'avoir les dates plus rapidement.

Mme Kern explique que son fils est en 6P. Les classes de 5P et 6P partent une fois en camp, soit en 5^{ème}, soit en 6^{ème}. Le fils de M. Müller est parti en 5P en camp. La Présidente précise donc qu'aucun camp n'a été supprimé. Cela fait partie de l'organisation des camps.

La Présidente rappelle que le déroulement des camps a été présenté au CET. Mme Andrade fait constater que les dates des camps sont données par les enseignants-es de manière très aléatoire dans l'année. Serait-il envisageable pour l'école de donner le planning des camps aux parents pour leur organisation ? Ce serait une manière d'enlever les interrogations des parents sur l'organisation ou non des camps.

Mme Kern spécifie que les semaines sont fixées mais ensuite les enseignants-tes de sports planifient les camps au fur et à mesure.

Mme Andrade demande la possibilité de donner les périodes aux parents, même si les dates ne sont pas exactes. Cela permettrait aux parents de s'organiser. Mme Kern en discutera avec les enseignants-tes de sport.

Organisation des camps

EPSME

- Les classes de 5P ou 6P font une semaine de camp à la montagne à l'automne ou au printemps, en fonction des disponibilités du chalet de Leysin.
- Cette année scolaire, les 7P ont fait un camp de ski de fond.
- Les 8P un camp multisports et les 9P un camp de ski.

L'organisation de l'année scolaire prochaine n'est pas encore arrêtée mais semble être la même que cette année.

EPSMO

- Les 4P effectuent un camp en fonction des disponibilités du chalet de Leysin (certaines classes ont un camp, d'autres pas).
- Les 5P font un camp à la montagne en automne ou au printemps.
- Les 6P font un camp de ski (Leysin ou à Bretaye).
- Les 7P vont en camp en fin d'été à Leysin.
- Les 8P effectuent un camp multisports à Leysin.
- Les 9VG vont en camp sportif dans le Haut-Valais en septembre.
- Les 9VP font un camp de ski (Leysin ou Bretaye).
- Les 10VG font un camp de ski (Leysin ou Bretaye).
- Les 10VG vont à Wiesbaden.

L'organisation est sous réserve de modification.

Sur toute l'année scolaire, une alternance est faite entre une semaine à Montreux-Est et une semaine à Montreux-Ouest. L'établissement de Montreux-Est a plus de classes que l'établissement de Montreux-Ouest, donc moins de semaines à disposition. La directrice doit faire monter plus de classes. A Leysin, il y a de la place pour deux classes à la fois seulement. A l'Est, la directrice n'arrive pas à faire monter des classes de 3^{ème} et 4^{ème} parce qu'il n'y a pas la place. En hiver, la Cabane de Bretaye peut accueillir une seule classe à la fois. Cela restreint le nombre de camps dû aux infrastructures mises à disposition. En hiver, seules 3 classes peuvent monter sur une semaine (2 à Leysin et 1 à Bretaye).

7.2.2 Est-ce bien de la seule décision des enseignants-es ?

Mme Kern explique qu'un-une enseignant-e peut refuser de monter en camp, car cela ne fait pas partie de ses obligations. Toutefois, si cela devait être le cas, l'école trouve quelqu'un pour le ou la remplacer.

7.2.3 N'est-il pas possible de fixer les dates de camp avant Noël et d'informer les parents ?

Un retour sera donné par Mme Kern comme annoncé précédemment.

8. Calendrier 2024

Les prochaines séances ont lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mardi 3 septembre 2024 à 18h30
- mardi 5 novembre 2024 à 18h30

Annexes :

- Courriel du 12 mars 2024 de M. Müller sur l'atelier de l'assemblée du 28 septembre 2023 sur le « Sports (SSF, camps) et culture »
- Courriels du 21 avril et du 28 mai 2024 de Mme Altieri
- Courriels du 24 mai 2024 de M. Müller
- Question/réponse reçue à l'adresse cet@montreux.ch

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Monsieur Olivier Müller du 12 mars 2024

Séance du mardi 12 mars 2024 à 18h30 du Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux - absence O. Müller

Chères et chers membres du CET,

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence ce soir à la séance du CET. J'arrive au bout d'une gastro très fatigante, je ne suis pas totalement remis et je n'ai pas envie de vous la refiler.

Vous trouverez ci-joint mon retour pour le point 3:

- Retour sur l'atelier « Sport (SSF, camps) et culture » de l'assemblée de parents du 28 septembre 2023

J'ai toujours en tête de rencontrer à l'occasion Julien Chevalley pour comprendre comment fonctionne ces inscriptions et si on peut améliorer la pratique afin de ne pas laisser des enfants sans ssf à cause des difficultés d'inscription.

Je vous souhaite une bonne séance,

Cordialement,
Olivier Müller
1/4 parents

Atelier « Sport (SSF, camps) et culture »

- ¼ parents : Olivier Müller
- Parents : 3 parents

Discussion / brainstorming d'une vingtaine de minutes autour de thèmes du sport scolaire facultatif et de la culture. Les camps n'ont pas été abordés.

Voici les principaux points discutés.

1. Sport scolaire facultatifs (SSF)

Problèmes rencontrés	Solutions proposées
<ul style="list-style-type: none">• Manque de place sur certaines activités• Infos sur planning / lieux pas reçu assez tôt• Accès difficile à la prestations.<ul style="list-style-type: none">- Seulement par ordinateur- Serveur pas dispo- Quelques minutes pour s'inscrire seulement• Manque d'équité dans le processus d'inscription	<ul style="list-style-type: none">• Inscriptions aussi possibles par mail ou téléphone• Proposer un choix N° 1, N° 2, etc.• Tirage au sort• Envoyer les infos lieux/heurs plus tôt (au moins 2 semaines avant)• Créer 1 page/sport• Mesurer l'intérêt de chaque cours pour adapter l'offre

2. Culture

Problèmes rencontrés	Solutions proposées
<ul style="list-style-type: none">• Trop peu de propositions culturelles	<ul style="list-style-type: none">• Proposer les activités culturelles dans le cadre du SSF<ul style="list-style-type: none">- Théâtre- Arts plastiques• Inciter les enseignants à inclure des sorties culturelles dans le programme• Financement participatif selon le souhait des parents, chacun donne ce qu'il peut

Conclusions :

Pour le sport scolaire facultatif, il a été souligné que l'offre est très bonne, mais que le moyen d'inscription n'est pas forcément équitable pour tous :

- Une solution « de secours » en plus de l'inscription par internet à 08h00 devrait être proposée.
- La méthode actuelle du « premier arrivé premier servi » n'est pas très équitable, certains parents auront 2 activités et d'autres aucune car inscrits trop tard

Pour la culture, deux éléments sont ressortis :

- Augmentation de l'offre culturelle- discuter avec les enseignants.
- Dans le cadre du SSF, proposer 1-2 activités culturelles

Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Madame Myriam Altieri du 21 avril 2024

Séance du mardi 28 mai 2024 à 18h30 du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

Bonjour,

Merci pour l'envoi du PV de la dernière séance.

J'espère effectivement que nous pourrons revenir sur le PV de la séance du 23 novembre. Certains membres du quart-parents m'ont fait savoir qu'il n'avait pas été validé formellement et c'est effectivement comme cela que les choses auraient dû se passer dès le départ. Je vais développer mes arguments ci-dessous.

Pour rappel, j'ai écrit un e-mail à Mme Rossetti le 11 mars 2024 pour signaler que je n'avais pas reçu le PV, alors que la séance devait avoir lieu le jour d'après et que je n'aurai donc pas le temps de le lire. Il m'a été répondu que si je souhaitais une validation retardée du PV, je devais la proposer de vive voix formellement au CET lors de la séance, ce que j'ai fait pour m'entendre dire que ce n'était pas possible. J'ai demandé une votation, pensant que ça réglerait le cas, mais malheureusement la majorité des membres ont voté pour approuver un PV qui ne pouvait pas être lu par tous. Je suis déçue par ce vote peu solidaire et qui montre certainement le peu d'importance que les membres accordent aux PV et plus généralement à ces séances de manière générale. J'ai donc quitté la séance, ne pouvant cautionner ce qui était en train de se passer, qui était à mon sens irrespectueux et erroné.

A la suite de la séance, je me suis renseignée de mon côté, n'étant pas satisfaite d'une réponse formulée à l'emporte-pièce par notre Présidente et non documentée. J'ai contacté **Mme Nathalie Schöni, Municipale dans la Commune de Jouxens-Mèzery et Présidente du CET de sa région**, qui s'occupe également de soutenir les quarts-parents du Canton de Vaud (ils en ont bien besoin, étant donné qu'on les mène en bateau depuis le départ et qu'on les prend de haut en les faisant passer pour des ignorants). Voici la copie de sa réponse :

"Bonjour Madame,

Merci pour votre message. Si l'on se base sur le règlement de votre CEt, on voit à l'art. 12 que la convocation à une séance de CEt doit vous arriver au moins 20 jours ouvrables avant la date de séance.

Sachant que les règlements des CEt du canton doivent, pour être validés, suivre le modèle proposé par l'Etat (https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/Reglement_type_CET_V5_2017.pdf) On peut d'ailleurs lire à l'art. 30 (et 24) que le procès verbal est annexé à la convocation, 20 jours avant...

On remarque néanmoins que votre règlement (en tout cas celui qui est en ligne) n'a pas été adopté par le Département... et il est très lacunaire en comparaison avec le modèle étatique puisqu'il ne mentionne rien au sujet du procès verbal, ainsi vous pouvez faire remarquer à votre présidente que vous n'êtes pas en état de fonctionner avec un tel document non validé et qu'il serait bien de formaliser les choses.

En espérant vous avoir été utile, je vous adresse mes meilleures salutations"

Voilà, j'aimerais donc ajouter un point à l'ordre du jour de la prochaine séance concernant l'établissement d'un nouveau règlement pour le CET Montreux-Veytaux qui ne soit plus lacunaire et qui soit validé par le Département. En attendant, c'est donc le règlement étatique qui fait foi et auquel chacun pourra accéder en cliquant sur le lien donné par Mme Schöni. Comme ce règlement mentionne que le PV doit parvenir 20 jours ouvrables avant la séance, si un membre n'a pas pu lire le PV et qu'il demande un ajournement de l'approbation du PV, celui-ci devrait le lui être accordé sans problème.

Par ailleurs, étant donné que je me suis penchée attentivement sur les règlements ces derniers temps, notre règlement communal lacunaire spécifie à l'Art. 22 que "Le président établit chaque année un rapport à l'intention des autorités des deux Communes. Il soumet au préalable son projet de rapport au CET pour approbation". J'aimerais donc également mettre ce point en discussion à l'ordre du jour de la

prochaine séance, car je ne me souviens pas avoir entendu parler de ce rapport au CET durant les trois dernières années.

Enfin, j'aimerais ajouter à l'ordre du jour le fait qu'il serait intéressant d'inviter des délégués de classes. Cela se fait dans les autres CET d'après ce que j'avais entendu dire lors des ateliers dans le cadre du Projet Quarto que j'avais suivis et ce point est mentionné comme compétences légales du CET à l'Art. 18a.

Meilleures salutations.

Myriam Altieri, du quart-parents

Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Madame Myriam Altieri du 24 mai 2024

Séance du mardi 28 mai 2024 à 18h30 du Conseil d'Etablissements (CET) de Montreux-Veytaux

Bonjour,

Le délai pour l'ordre du jour était fixé à aujourd'hui et nous ne sommes pas minuit, donc j'aimerais ajouter les points suivants :

- 1) E-mails envoyés à l'adresse du CET
- 2) Remarque plus particulière par rapport à la réponse de M. Smith à M. Julien Grob (e-mail du 29 sept 2023).

Meilleures salutations.

Myriam Altieri

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de M. Olivier Müller du 24 mai 2024

Question sur les camps

Bonjour,

Je souhaiterais rajouter comme question les camps.

Apparemment pas toutes les classes n'ont eu de camp.

Pour la classe à mon fils, on nous a répondu qu'il n'y avait pas de camp parce que d'autres classes avaient réservé avant et du coup il n'y avait plus de place.

- est-ce qu'il y a eu plusieurs classes qui n'ont finalement pas eu de camp ?
- est-ce bien de la seule décision des enseignants ?
- n'est il pas possible de fixer les dates de camp avant Noël et d'informer les parents ?

D'avance merci,
Meilleures salutations,

Olivier Müller

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Question reçue par l'adresse électronique : cet@montreux.ch

Question de Mme Delphine HUBERT

delphub@hotmail.com Envoyé : mardi, 5 mars 2024 16 :27

Objet : *Congé exceptionnel*

Bonjour,

Merci de nous avoir averti d'un congé exceptionnel prévu le mercredi matin ce 8 mai 2024 prochain. Cependant, et en vue d'anticiper la garderie, pouvez-vous m'informer si une permanence au sein de l'école sera mise en place ou non?

Bien à vous
Delphine Hubert

Parents d'élèves de 2P et 4P

Envoyé de mon iPhone

Réponse BCE du 7 mars 2024 – 15 :02

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre message qui a retenu notre meilleure attention.

Il a été transmis à la personne responsable pour suite à donner.

Nous restons à disposition pour toute information complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Bureau Communal des Ecoles

Réponse BCE du 13 mars 2024 – 11 :56

Bonjour,

Suite à la transmission de votre message à la personne responsable, celui-ci a été discuté avec Mme Pellet, Conseillère municipale.

Nous vous informons qu'aucune permanence ne sera mise en place pour la matinée du 8 mai 2024 vu qu'il s'agit d'un congé officiel octroyé par le CET.

Nous restons à disposition pour toute information complémentaire et vous adressons nos meilleures salutations.

Bureau Communal des Ecoles